

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Tarbes, le 16 mai 2024

DÉSIGNATION D'UNE DÉLÉGATION SPÉCIALE POUR L'ADMINISTRATION TEMPORAIRE DE FRÉCHENDETS

L'ensemble des conseillers municipaux de la commune de Fréchendets a démissionné. A ce jour, le conseil municipal ne comprend plus de représentant élu. Le préfet a donc désigné par arrêté préfectoral les trois membres de la délégation spéciale en charge d'assurer le fonctionnement de la commune.

Cette délégation est installée dans ses fonctions, depuis le lundi 6 mai 2024, à la mairie de Fréchendets.

Elle remplit les fonctions du conseil municipal avec un pouvoir limité aux actes de pure administration conservatoire et urgente. Le président de la délégation spéciale remplit les fonctions de maire de la commune. Les membres de la délégation faisant fonction d'adjoints se voient reconnaître les mêmes prérogatives que ceux-ci.

La délégation a également en charge la préparation des prochaines élections partielles intégrales, qui se tiendront le dimanche 23 juin 2024, et le dimanche 30 juin 2024 si un deuxième tour s'avérait nécessaire. Le scrutin sera ouvert de 8 heures à 18 heures.

Les missions et l'existence de la délégation s'éteindront avec la désignation par les urnes du nouveau conseil municipal.

Mél: sp-bagneres@hautes-pyrenees.gouv.fr

